

- [Continuité écologique : 10 000 moulins et étangs bientôt en illégalité ?](#) (22 mai 2022)
- [Continuité écologique : tentons encore de corriger la désinformation ambiante.](#) (18 mai 2022)
- [Continuité écologique : l'article L.214-18-1 CE est bien conforme à la constitution.](#) (13 mai 2022)
- [Continuité écologique : la destruction des moulins est illégale\(*\)](#) (24 août 2021)
- [Moulin à eau : attention à un nouveau détricotage administratif](#) (19 juin 2021)
- [Moulins à eau : stop à la casse aveugle des ouvrages hydrauliques.](#) (17 juin 2021)
- [Le Conseil d'Etat condamne souvent le Ministère de l'écologie.](#) (4 juin 2021)
- [Le Conseil d'Etat censure encore le Ministère de l'écologie car il outrepassé la loi.](#) (2 juin 2021)
- [L'effacement des barrages et étangs doit répondre des responsabilités environnementales](#) (26 mars 2021)
- [HYDRAUXOIS gagne en Conseil d'Etat contre l'Etat](#) (15 février 2021)
- [Un fossé n'est toujours pas un cours d'eau en décembre 2020](#) (24 janvier 2021)
- [Comité national de l'eau : Mgr Miqueu\(1\) veut être conclusif.](#) (6 novembre 2020)
- [Epilogue provisoire](#) (6 octobre 2020)
- [Les guides sur les moulins et étangs existent, mais il manque l'essentiel : une charte environnementale.](#) (2 août 2020)
- [Un décret du 30 juin 2020 facilite la destruction des moulins et des étangs](#) (12 juillet 2020)
- [Code de l'environnement : le préfet du Tarn perd son procès.](#) (12 juin 2020)
- [Continuité écologique. Les services publics : trop bavards et indiscrets ?](#) (5 mai 2020)
- [Projet hydro en 2014. L'usinier obtient gain de cause à la CAA de Lyon en 2019](#) (11 avril 2020)
- [Politique de l'eau : prudence sur la pseudo science](#) (17 mars 2020)
- [Etang vidangé : 4 arrêtés préfectoraux en rafale pour obligation de remise en eau.](#) (9 mars 2020)
- [Plans d'eau, étangs : une politique dite apaisée...mais contrainte versus 49-3](#) (2 mars 2020)
- [Continuité écologique: retours d'expériences et témoignages](#) (8 février 2020)
- [Cours d'eau : l'administration a créé la pagaille avec une politique apaisée imposée.](#) (1 février 2020)
- [Droit d'eau du moulin et d'un étang : attention aux interprétations de l'administration](#) (28

janvier 2020)

- [La cour d'appel de Nantes condamne encore l'Etat: le préfet voulait abroger un droit d'eau et détruire un plan d'eau \(24 janvier 2020\)](#)
- [Décret sur la remise en état des continuités écologiques \(3 janvier 2020\)](#)
- [Etang: la DDT exige la destruction ; le juge dit NON \(27 novembre 2019\)](#)
- [Cours d'eau : quand l'Administration tombe dans le fossé. \(22 novembre 2019\)](#)
- [Cours d'eau : dossier bloqué* ? Allez au contentieux. \(27 septembre 2019\)](#)
- [Le statut du moulin est-il en soi anti-écologique ? \(25 août 2019\)](#)
- [Exercice du droit de pêche en cours d'eau non domanial ou en étang \(23 août 2019\)](#)
- [Cours d'eau : théorie du complot ? \(7 juillet 2019\)](#)
- [Continuité écologique "apaisée": recours du CNERH contre la note du ministre \(3 juillet 2019\)](#)
- [Continuité écologique apaisée. Parabole selon le ministère. \(7 juin 2019\)](#)
- [Gestion de l'eau : PTGE enfin...mais que de temps perdu ! \(12 mai 2019\)](#)
- [Droit d'eau: le conseil d'Etat condamne le ministère de l'écologie \(10 mai 2019\)](#)
- [Continuité écologique: l'administration veut se faciliter la procédure \(8 mai 2019\)](#)
- [Le moulin du Bœuf gagne au conseil d'Etat contre le ministère de l'écologie. \(13 avril 2019\)](#)
- [Continuité écologique: les riverains de la Vaige au contentieux. \(3 mars 2019\)](#)
- [Le juge suprême déboute une FD de pêcheurs \(1 mars 2019\)](#)
- [La DDT des Deux-Sèvres dit non, le juge dit oui \(3 février 2019\)](#)
- [Droit d'eau : le CNE calcule \(6 novembre 2018\)](#)
- [Qualité de l'eau et biodiversité : les exigences de l'OCE \(17 septembre 2018\)](#)
- [Conseil d'Etat: pas d'abrogation du droit d'eau ni de remise en état sans procédure contradictoire \(8 août 2018\)](#)
- [Droit d'eau : la justice doit remettre encore une fois les pendules à l'heure. \(28 mars 2018\)](#)
- [Etang de Chancelade \(63\) : la coupe est pleine \(11 mars 2018\)](#)
- [Augmentation dans certains cas de la puissance d'un ouvrage hydraulique autorisé=oui \(25 décembre 2017\)](#)
- [Droit d'eau fondé en titre, carte grise d'un moulin et d'un étang : rappels nécessaires. \(17 décembre 2017\)](#)
- [Enfin une analyse multicritères des ouvrages hydrauliques \(16 décembre 2017\)](#)
- [Article L.214-18-1 CE : mise au point \(10 octobre 2017\)](#)

- [Barrage portant une voie publique: qui est propriétaire? \(18 juin 2017\)](#)
- [Fiche aux notaires : cession à titre gratuit ou onéreux d'un étang \(3 avril 2017\)](#)
- [Les moulins producteurs d'électricité ne sont plus soumis aux règles de l'art L.214-17 CE \(16 février 2017\)](#)
- [La FNPF, dans le déni démocratique, attend un greenwashing administratif de l'article L.214-18-1 CE \(15 février 2017\)](#)
- [Puissance maximale fondée en titre: le Conseil d'Etat contredit l'administration \(13 janvier 2017\)](#)
- [Fiche aux notaires: cession gratuite ou onéreuse d'un moulin \(11 juillet 2016\)](#)
- [Cartographie des cours d'eau : le bon sens de Ségolène Royal, mais... \(21 avril 2016\)](#)
- [Définition juridique des cours d'eau : de jurisprudence en dérapages, enfin, le statut se précise. \(10 mai 2015\)](#)
- [Augmenter la puissance d'un moulin fondé en titre ne crée pas automatiquement un trouble à la continuité écologique \(7 février 2015\)](#)
- [Continuité écologique: un arrêté de la DEB... qu'elle ne fait pas respecter \(29 octobre 2014\)](#)
- [Droits d'eau fondés en titre : nouvelle tentative de torpillage de l'Etat avec le décret du 1er Juillet 2014 \(28 octobre 2014\)](#)
- [continuité écologique : questions de moulins...les moulins en question \(2 août 2014\)](#)
- [Usurpation de statut : l'imposture du fossé qui devient cours d'eau...à son insu \(10 avril 2014\)](#)
- [Manque de discernement de l'ONEMA : relaxe totale pour Daniel Amblevet \(9 avril 2014\)](#)
- [La continuité écologique devant le Conseil constitutionnel \(7 avril 2014\)](#)
- [Existence légale des ouvrages: la DDT inverse la charge de la preuve! \(15 janvier 2014\)](#)
- [Continuité écologique : qu'est-ce qu'une bonne enquête publique ? \(31 août 2013\)](#)
- [continuité écologique : pas d'aménagement sans information préalable et sans procédure contradictoire \(27 août 2013\)](#)
- ["Les données sur l'eau ne sont pas assez précises ou pas suffisamment robustes"; le Directeur de l'eau et de la biodiversité reconnaît le problème \(23 février 2013\)](#)
- [Circulaire d'application du classement des cours d'eau \(art L 214-17 Code de l'Environnement\) \(20 février 2013\)](#)
- [ONEMA= accumulation de défaillances, d'irrégularités et de missions mal assurées \(15 février 2013\)](#)
- [Quand l'Onema persiste dans le déni... \(12 février 2013\)](#)

- [La politique de l'eau en France : entre scandales et dérives](#) (3 février 2013)
- [DREAL: organisation et missions des laboratoires d'hydrobiologie](#) (1 février 2013)
- [Rétablir la continuité écologique en acquérant les droits d'eau fondés en titre.](#) (30 janvier 2013)

[Tweet](#)